

**TITRE DE VOYAGE POUR RESSORTISSANT ETRANGER**  
(Titre de voyage pour réfugié / Titre de voyage pour apatride / Titre d'identité et de voyage)

*N'attendez pas le dernier moment !*

***Délai minimal d'obtention du titre de voyage à réception du dossier complet : 1 mois***

**Dossier à constituer (tout dossier incomplet ne sera pas traité)**

→ *Toutes les pièces doivent être fournies dans l'ordre suivant.*

**Demande faite par un majeur**

1. Imprimé de demande de titre de voyage à remplir intégralement, daté et signé,
2. Acte de naissance délivré par l'OFPRA,
3. Titre de séjour en cours de validité à l'adresse actuelle,
4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
5. Deux photographies d'identité récentes et conformes aux normes françaises (identiques, visage cadré),
6. Timbres fiscaux de 45 euros (TVE de 5 ans), 40 euros (TVE de 4 ans) ou 15 euros (TVE de 1 an)

→ **AU RETRAIT DU TITRE**

7. Ancien titre de voyage à restituer en cas de renouvellement.

**Demande faite par un mineur**

1. Imprimé de demande de titre de voyage à remplir intégralement, *daté et signé obligatoirement par les parents*
2. Acte de naissance délivré par l'OFPRA ou par la mairie si l'enfant est né en France,
3. Titre de séjour en cours de validité de chacun des parents à l'adresse actuelle,
4. Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
5. Document de circulation pour étranger mineur (DCEM) si l'enfant en possède un,
6. Deux photographies d'identité récentes et conformes aux normes françaises (identiques, visage cadré)
7. Timbres fiscaux de 45 euros (TVE de 5 ans), 40 euros (TVE de 4 ans) ou 15 euros (TVE de 1 an)

→ **AU RETRAIT DU TITRE**

8. Ancien titre de voyage à restituer en cas de renouvellement ou déclaration officielle en cas de perte ou vol,
9. Accord écrit des deux parents pour la délivrance du titre (en cas de divorce ou de séparation des parents : copie du jugement de divorce précisant l'exercice de l'autorité parentale)

**Comment effectuer vos démarches ?**

**Pour les habitants des arrondissements d'Orléans et de Pithiviers et de Montargis**

- **Envoi des dossiers** à l'adresse suivante :

*PREFECTURE DU LOIRET, Service de l'Immigration, bureau du séjour, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX.*

- **Restitution** du titre mineur, **avec la présence obligatoire de l'enfant,**

*Service de l'Immigration et de l'Intégration, 01 Rue St Pierre Lentin, 45000 ORLEANS*

**Pour les habitants de l'arrondissement de Montargis**

- **Restitution** du titre majeur et mineur **avec la présence obligatoire de l'enfant,** à la sous-préfecture de Montargis :

*22-24 Boulevard Paul Baudin, 45200 Montargis*